



Mission Locale
Picardie Maritime

Appel à proposition

**Acquisition et déploiement d'une solution de
GTA (Gestion des Temps et des Activités)**

Mission Locale de la Picardie Maritime

82 rue Saint Gilles 80100 ABBEVILLE
Tél : 03 22 20 14 14
mlpm@mlpm.org

1 Contexte

Créée le 1^{er} mai 2000 sous statut associatif loi 1901, la Mission Locale de la Picardie Maritime assure une mission de service public pour le compte de l'État, des collectivités territoriales et locales, et fait donc partie du Service Public de l'Emploi.

L'objet de la Mission Locale est d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes de 16 à moins de 26 ans sortis du système scolaire en construisant avec eux un parcours personnalisé vers l'emploi. L'objectif de la structure est de permettre à tous ces jeunes de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur inclusion sociale et professionnelle.

Pour se faire, la Mission Locale de la Picardie Maritime dispose de 2 sites d'accueil (Abbeville et Friville-Escarbotin) et d'une équipe de 43 salariés.

Les employés sont actuellement soumis à des horaires fixes établis sur une amplitude journalière de 7h25 sur un cycle de 4 semaines. Le nombre d'heures travaillées sur un cycle de 4 semaines s'élève à 143,25 h pour un équivalent temps plein. Les heures supplémentaires effectuées dans le cadre des horaires fixes sont créditées sur un compte temps personnel qui peut être pris par journée ou par demi-journée.

La durée du temps de travail des salariés est décomptée quotidiennement par enregistrement sur une pointeuse et en fonction des heures prédéfinies de début et de fin de chaque période de travail, de la pause déjeuner et d'une pause rémunérée de 10 minutes maximum par jour (à prendre en une seule fois). Application d'une pénalité en cas de retard.

La gestion des comptes temps est soumise aux mêmes règles que les congés légaux.

2 Description de la prestation attendue

Dans le contexte sanitaire de la COVID, la Mission Locale Picardie Maritime a mis en place le télétravail au sein de l'entreprise, de manière totale à partir de mars 2020 et de manière plus ponctuelle désormais.

La mise en place du télétravail nous contraint aujourd'hui d'adapter nos outils de gestion et notamment notre outil de pointage ; l'outil actuel ne permettant pas aux salariés en télétravail de pointer les temps de travail.

La présente consultation a pour objet l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance d'une solution de GTA (Gestion des temps et des activités) au sein de la Mission Locale Picardie Maritime. Cette dernière souhaite se doter d'une solution informatique, virtuelle et sécurisée, permettant de disposer d'un outil de gestion des temps de travail, de centraliser les informations de planification dans un outil unique et de faciliter la gestion des demandes d'absence (congés payés, compte temps, congés exceptionnels...).

Caractéristiques demandées

- Pointage des heures (entrées / sorties en fonction des horaires prédéfinis), des déplacements
- Consultation des compteurs d'heures travaillées
- Digitalisation du processus RH (demande d'absence,...) avec signature électronique
- Gestion des plannings
- Éventuellement pointage d'affectation à un centre de coût
- Sans possibilité pour les salariés de revenir sur leurs pointages